Envoyé en préfecture le 28/01/2015 Reçu en préfecture le 28/01/2015 Affiché le



## **DELIBERATION 2015-118**

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ MF. – Mme RENARD S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. TRINDADE J. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme FASSIO I. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS: M. ATLAN J. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M.L. - M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

## OBJET: TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du mercredi 17 décembre 2014 et de la Commission des Finances du mardi 2 décembre 2014, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2015 restent inchangés par rapport à 2014. En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

Taxe d'habitation :

14,11 %

- Taxe foncière sur le bâti :

25,10 %

Taxe foncière sur le non bâti :

96,14 %

## Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	23	
Contre		
Abstention	2 : M. Delon Mme Escrig	

## Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- ADOPTE les taux proposés pour l'exercice 2015 ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour Extrait Conforme,

Isabelle GUIRAUS

Maire

